

# AVIPOLE FORMATION

Zoopôle Les Croix – Rue Camille Guérin - 22440 PLOUFRAGAN

Tél 02.96.01.62.26 - Fax 02.96.01.51.80

e.mail : [contact@avipole-formation.fr](mailto:contact@avipole-formation.fr)

Site : [www.avipole-formation.fr](http://www.avipole-formation.fr)

Siret 348 494 196 000 10 - APE 8559A - D. Ex. 53.22.001.6222

## CONSEILLER D'ELEVAGE AVICOLE - niveau III

*du 6 février au 6 juillet 2012*

### DÉFINITION DU STAGE

Le stage a une durée de 22 semaines (735 heures) dont :

- **17 semaines** (560 heures) en **CENTRE de FORMATION**, consacrées aux cours, travaux pratiques, visites d'installations, ateliers ainsi qu'aux contrôles des acquis en formation.
- **5 semaines** (175 heures) en **ENTREPRISE AVICOLE**, consacrées au stage pratique.

Cette formation de niveau III permet à des techniciens ou ingénieurs d'acquérir une spécialisation en aviculture, afin d'exercer une activité technique ou technico-commerciale dans l'un des segments de la filière avicole (sélection, accoupage, production, abattage, transformation) ou connexe à la filière (fabricants d'aliments, de bâtiments et matériels, laboratoires pharmaceutiques ou d'analyses, entreprises agroalimentaires...).

### DÉROULEMENT DU STAGE

#### 1° Les cours et travaux pratiques débuteront au CENTRE de FORMATION

Le lundi 6 février 2012 et se termineront le vendredi 6 juillet 2012.

Les horaires des cours sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h15. Des travaux pratiques, visites et contrôles continus de connaissances pourront cependant avoir lieu en dehors de ces horaires.

Les stagiaires doivent se munir des éléments nécessaires à la prise de notes et disposer impérativement de deux combinaisons de travail et d'une blouse (lavables) pour les visites et travaux pratiques. En cas de carence, une solution payante sera proposée au stagiaire.

#### 2° Le stage pratique en ENTREPRISE

Aura lieu du lundi 29 mai au vendredi 30 juin 2012 ; les horaires sont définis par le Maître de stage. Ce stage donne lieu à la rédaction d'un rapport à remettre au Centre de formation dès le retour au Centre, délai de rigueur, pour qu'il soit procédé à sa notation. La soutenance orale aura lieu en fin de formation.

Les stagiaires rechercheront eux-mêmes un maître de stage, dans une entreprise de la filière avicole. Le Centre de Formation peut faciliter cette recherche en leur mettant à disposition une liste d'entreprises susceptibles de les accueillir.

## **CONDITIONS D'ADMISSION**

- **Diplômes** : Les stagiaires devront être au minimum titulaires d'un Brevet de Technicien Supérieur (productions animales, gestion agricole...) ou d'un diplôme équivalent dans les domaines agricole ou biologique. Une dérogation pourra être toutefois accordée à des candidats de niveau IV (Bac, BTA, CCTAR) qui justifieront d'une activité professionnelle avicole de 2 ans minimum.
- **Entretien - Test** : Un entretien de motivation est proposé à chaque candidat ainsi que, selon les dossiers, des tests d'évaluation des pré-requis.

## **ACCEPTATION DES CANDIDATURES**

Le Conseil pédagogique du Centre procédera en fin-novembre 2011 à un examen des dossiers de candidatures complets ; il établira la liste des candidats retenus dans la mesure des places disponibles ainsi qu'une liste complémentaire de candidats, pour lesquels la décision d'acceptation pourra être subordonnée à des déficiences éventuelles. Tous les candidats seront informés de la décision les concernant.

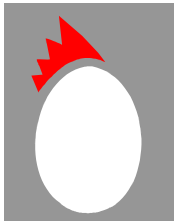
Tout dossier retenu ne sera validé que si les conditions suivantes sont impérativement réunies :

- 1° Règlement des frais de formation en totalité. Ce règlement confirmera l'accord et restera acquis au Centre de Formation sauf en cas de non-obtention du visa ou seul 200 euros seront conservés.

Ou

Accord de financement par l'organisme qui vous prend en charge avant l'entrée en stage.

- 2° Attestation de financement des dépenses liées au stage : Hébergement, nourriture, déplacements, frais divers.
- 3° Attestation de contrat d'assurances Responsabilité Civile, Maladies et Accidents en France pour la période du stage.
- 4° Attestation de visa ou carte de séjour précisant votre statut au cours de la formation.
- 5° Retour au Centre du contrat de formation dûment signé.



# AVIPOLE FORMATION

Zoopôle Les Croix – Rue Camille Guérin - 22440 PLOUFRAGAN

Tél 02.96.01.62.26 - Fax 02.96.01.51.80

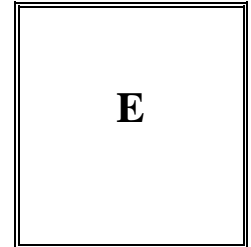
e.mail : [contact@avipole-formation.fr](mailto:contact@avipole-formation.fr)

Site : [www.avipole-formation.fr](http://www.avipole-formation.fr)

Siret 348 494 196 000 10 - APE 8559A - D. Ex. 53.22.001.6222

## TITRE DE CONSEILLER D'ELEVAGE AVICOLE

du 6 février au 6 juillet 2012



↪ Melle  Mme  Mr  **NOM** : \_\_\_\_\_ **PRENOM** : \_\_\_\_\_

Né(e) le [ ] [ ] 19 [ ] Age [ ] à commune \_\_\_\_\_ Dpt [ ] [ ]

Nationalité : \_\_\_\_\_ Pays d'origine : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

↪ **ADRESSE** : n°, rue ou lieu dit : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ C. Postal [ ] [ ] Ville / Pays \_\_\_\_\_

↪ **SITUATION DE FAMILLE** : Célibataire :  Marié(e) :  Divorcé(e) :

↪ **SITUATION MILITAIRE** : Service accompli :  Non accompli :  Exempté :

↪ **PROTECTION SOCIALE**  M.S.A. n° [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] clé [ ] [ ]

S.S. n° [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] clé [ ] [ ]

Autres assurances n° [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] clé [ ] [ ]

### ↪ **FORMATIONS INITIALE ET PROFESSIONNELLE**

Année	Etablissement	Diplôme obtenu	Niveau obtenu

↪ **FORMATION CONTINUE ANTERIEURE** (dates, objectifs)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

↪ **AUTRES REFERENCES SOCIO-CULTURELLES** (facultatif : expérience diverses, loisirs)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

👉 **STATUT AVANT L'ENTREE EN STAGE**

➤ **ACTIVITES PROFESSIONNELLES ANTERIEURES** (à remplir impérativement pour la totalité) :

dates début	fin	durée	Profession, adresse de l'employeur
du       au       =		mois	_____
du       au       =		mois	_____
du       au       =		mois	_____
du       au       =		mois	_____

➤ **PROFESSION EXERCEE ACTUELLEMENT** \_\_\_\_\_ depuis le | | |

- Travailleur non salarié (exploitant, aide familial, associé, mère au foyer) (1)
- Salarié privé d'emploi (2)
- Salarié agent de l'état ou d'une collectivité (1)
- Salarié en stage à l'initiative de son employeur (1) (2)

(1) Nom et adresse (tél. & fax) de l'exploitation ou de l'employeur

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

(2) Nom et adresse de l'organisme de tutelle (prise en charge sur le territoire français)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## VOTRE PROJET

Métier :

A – Quels sont vos objectifs sur le plan professionnel ? (Activité technique, commerciale, de production...)

B – Pourquoi avez-vous choisi de suivre cette formation ? Précisez vos attentes et vos motivations.

↳ COMMENT AVEZ - VOUS CONNU NOTRE CENTRE DE FORMATION ?

Presse

Entourage

Votre établissement

Autre, précisez : .....

Salons agricoles

## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- 1 copie intégrale du livret de famille
- attestation couverture sociale en cours
- 2 photos d'identités récentes
- 1 copie du diplôme le plus élevé traduit et certifié
- ou certificat de scolarité (niveau) traduit et certifié
- Acceptation du congé formation par l'employeur
- Copie Carte de séjour ou Visa
- Copie contrat d'assurance "Responsabilité Civile"
- 1 relevé d'identité bancaire original au nom du stagiaire et délivré en France

- 
- Je sollicite mon inscription après avoir été informé des différentes modalités relatives au recrutement.
  - Je m'engage à verser les frais correspondant au droit d'inscription dès confirmation de ma pré-inscription. Ce règlement confirmera l'accord et restera acquis au Centre de Formation sauf en cas de non-obtention du visa ou seuls 200 euros seront conservés.
  - Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et m'engage si ma candidature est acceptée, à participer à tous les exercices d'enseignement qui seront dispensés au cours de ce stage.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature

---

**N. B.** Ce dossier est à retourner au Centre accompagné des pièces justificatives (tout dossier incomplet ne sera pas retenu), suffisamment affranchi, pour le mi-novembre 2010 à :

**AVIPOLE FORMATION  
Zoopôle Les Croix  
Rue Camille Guérin  
22440 PLOUFRAGAN**

### **Information :**

- La demande de prise en charge par un organisme agréé doit être sollicitée au plus vite (en principe, l'année précédant le stage) ; vous pouvez vous renseigner auprès des autorités compétentes de votre pays d'origine, d'un consulat de France ou de l'ambassade de France.

## **FRAIS DE FORMATION**

- **Frais de formation** : 4 280 €\* à verser dès accord de la pré-inscription par virement bancaire au : **Crédit Agricole des Côtes –d’Armor**  
**IBAN : FR76 1220 6043 0034 8557 0100 155 ; SWIFT : AGRI FR PP 822 ; Domiciliation : PLOUFRAGAN.**

***Une attestation d’inscription sera délivrée qu’après le règlement de la totalité des frais de formation.***

\* Ce règlement confirmera l'accord et restera acquis au Centre de Formation sauf en cas de non-obtention du visa ou seuls 200 euros seront conservés.

## **AIDE A LA FORMATION**

Le règlement des frais d'inscription au stage, n'implique en aucun cas la prise en charge par le Centre des frais annexes : hébergement, assurances obligatoires ou autres dépenses occasionnés par la participation au stage. (Le Centre de formation peut adresser, sans engagement, un devis estimatif de ces frais annexes).

Pour connaître vos droits ou les aides possibles sur la prise en charge du coût total de la formation, vous pouvez vous adresser à l'Ambassade de France ou à la Mission française de Coopération dans votre pays ou au Ministère de la Coopération en France.

### Organisme agréé sur le territoire français :

- EGIDE  
28 rue de la grange aux belles  
75010 PARIS cedex – France  
☎ : (33) 1.40.40.58.58
  
- CENTRE COOP. INTERNATIONAL DE LA RECHERCHE AGRO-ALIMENTAIRE  
POUR LE DEVELOPPEMENT  
Avenue Agropolis  
34398 MONTPELLIER cedex 5 – France  
☎ : (33) 4.67.61.58.00
  
- **CENTRE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE (CDE)**  
**52 avenue Herrmann Debroux**  
**1160 BRUXELLES - Belgique**  
**☎ : (32) 2.679.18.11**  
**e-mail : [www.cde.int](http://www.cde.int)**

## **HÉBERGEMENT et RESTAURATION**

AVIPOLE FORMATION dispose d'un certain nombre d'adresses de chambres, studios meublés chez l'habitant, de gîtes situés à proximité du Centre de formation et qui peut être communiqué aux candidats intéressés. Enfin, du lundi au vendredi, les stagiaires peuvent déjeuner dans un restaurant d'entreprise proche du Centre.

## PROGRAMME GÉNÉRAL DU STAGE A PLOUFRAGAN

**Un programme détaillé sera remis à chaque stagiaire à l'entrée en stage.**

Alternance de cours théoriques, de travaux pratiques (bâtiments d'élevage, hall technologique, laboratoire) et de visites d'élevages et d'entreprises de la filière avicole.

Domaine socio-économique	Domaine scientifique	Domaine technique
<ul style="list-style-type: none"><li>- Les marchés avicoles</li><li>- Organisation de la filière</li><li>- Economie – Gestion</li><li>- Sociologie rurale</li><li>- Communication</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Anatomie – physiologie</li><li>- Sélection</li><li>- Alimentation</li><li>- Hygiène - Prophylaxie</li><li>- Pathologie</li><li>- Qualité des produits</li><li>- Environnement – Bien-être</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Bâtiments avicoles</li><li>- Elevage « chair » standard, bio, label</li><li>- Production d'œufs de consommation standard &amp; alternative</li><li>- Production d'œufs à couver</li></ul>

Les cours sont dispensés par :

- Les ingénieurs d'AVIPOLE FORMATION
- Les scientifiques de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) du ZOOPOLE
- Des professionnels spécialistes de la filière Avicole

## CONTRÔLE DES CONNAISSANCES - DIPLÔME

**L'évaluation des connaissances acquises est faite sur la base :**

- Des contrôles continus : devoirs écrits ou oraux, rapports de visites. Deux notes successives à 6/20 peuvent motiver le renvoi du stagiaire.
- De l'examen de fin de stage
- Du rapport de stage et de sa soutenance

Le déroulement de l'examen ainsi que la tenue du jury de fin de stage sont placés sous le contrôle du président de jury qui délivre en fonction des résultats obtenus :

↳ **La Certification professionnelle de « CONSEILLER D'ELEVAGE AVICOLE »**  
Enregistré au RNCP (nsf 212p) par arrêté publié au JO du 18 novembre 2005.

. Aux stagiaires qui auront obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20.

↳ **Un « Certificat des Techniques Avicoles »**

. est attribué aux stagiaires ayant obtenu une moyenne comprise entre 10 et 12/20

↳ **Un « Certificat d'assiduité »**

. est attribué aux stagiaires ayant obtenu une moyenne inférieure à 10/20.